

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 25 MAI 2018**

Le vingt-cinq mai deux mil dix-huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-huit mai deux mil dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire**.

Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER (arrivée après le vote du 4^{ème} objet), Sandrine WEINHARD, Cyrille PELLETIER, Pascale CHAUSSON, Isalyne HERIVEAU.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER, Jérôme CHERON.

Excusée : Catherine CROTEAU (pouvoir à Mme BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Marie FROGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 30 mars 2018 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : VENTE DU BROYEUR D'ACCOTEMENT ET ACHAT D'UN NOUVEAU BROYEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le 21 avril dernier, elle avait été conviée d'urgence au garage rue des écoles pour évoquer les problèmes d'usures du broyeur d'accotement acheté en 2002. Lors de cette réunion, il a été présenté deux propositions d'achat d'un broyeur de marque Desvoys, 1,80 m de coupe, l'un provenant de l'établissement Péan d'un montant de 7 944 € HT (sans la reprise de l'ancien 500 € HT), l'autre émanant de l'établissement Depussay d'un montant de 7 724 € HT (sans la reprise de l'ancien 500 € HT). Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se positionner concernant les offres ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers décident de retenir l'établissement Depussay pour un montant de 7 724 € HT (sans reprise de l'ancien 500 € HT).

D'autre part, l'établissement Depussay a informé Monsieur le Maire qu'ils ont un acheteur pour le broyeur de la commune pour un montant de 500 euros et demande que la vente se fasse en direct avec la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers décident d'accepter cette demande.

2nd OBJET : ORANGE : EMBLACEMENT INSTALLATION D'UN PYLONE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu un courrier de la sté ORANGE – Unité de pilotage réseau ouest, précisant que dans le but d'améliorer la qualité du réseau de téléphonie mobile sur notre commune tant en termes de couverture que de capacité réseau, elle recherche un nouvel emplacement pouvant accueillir leurs installations techniques au sud-est de Saint-Michel-de-Chavaignes. Au-delà de l'amélioration de la couverture et de la qualité de service sur Saint-Michel-de-Chavaignes, ce site mobile fonctionnant en 3G et 4G permettra de répondre aux nouveaux usages de télécommunication. Dans le cadre de cette démarche, Monsieur le Maire a rencontré le 3 avril 2018 Mme Debruyne de la société AXIANS agissant pour le compte d'Orange et en charge de la recherche. Le terrain communal susceptible d'accueillir un pylône est situé à l'est du lieu-dit la Vieille Cour bordant le chemin rural n° 18 appartenant à la commune. Monsieur le Maire indique la Sté Orange étudie la faisabilité technique du projet d'installation (essais radio, mesures de champs, études de structure et de charge). Dans l'hypothèse où les études se révéleraient

positives, une indemnité annuelle pourra être versée à la commune (environ 2 000 €), il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents administratifs relatifs à cette installation. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à l'installation de ce pylône.

3^{ème} OBJET : DEVIS FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET

Monsieur le Maire informe les conseillers que le feu d'artifice aura lieu le samedi 7 juillet 2018, la commune a reçu deux devis de 1800 € TTC chacun : l'un de Pyro concept, l'autre de Plein Ciel et il précise que nous travaillons avec la société Plein Ciel depuis ces 3 dernières années et qu'elle nous donne pleine satisfaction. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de retenir le devis de Plein Ciel d'un montant de 1800 € TTC.

4^{ème} OBJET : DEVIS ILLUMINATIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée concernant les illuminations de Noël pour 2018 auprès de la société DECOLUM et du groupe Leblanc. La société DECOLUM a transmis un devis d'un montant de 2 594 € HT comprenant 8 décors spécial lanterne, 1 spira led en cordon et guirlande, 2 guirlandes led blanche pétillante et 2 arbustes led et il rajoute que la société Leblanc n'a pas transmis de devis. Il demande à l'assemblée municipale l'autorisation de signer le devis de DECOLUM présenté ci-dessus. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de la Sté DECOLUM.

5^{ème} OBJET : DEVIS TOITURE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a demandé à M Jérôme CHERON d'établir un devis concernant la rénovation du garage communal (servant de lieu de stockage pour le Comité Mains d'Art) au 5 rue de la Gare. Il demande à Jérôme CHERON de bien vouloir sortir afin que les conseillers délibèrent. Le coût des travaux est de 2 176,78 € HT.

Le Maire précise qu'il est nécessaire de réhabiliter cette toiture car le matériel du Comité Mains d'Art stocké dans ce garage prend l'eau et demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer le devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis présenté ci-dessus.

6^{ème} OBJET : DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu une demande de subvention de l'AEMHFE (Association pour l'Erection d'un Monument en Hommage aux Fusillés pour l'Exemple) de la guerre 14-18. Il donne lecture de ce courrier : « La commune de Saint-Michel-de-Chavaignes a été confrontée au problème des fusillés pour l'exemple puisque Maurice Joubert, enfant de votre commune est l'un des 639 fusillés pour l'exemple français. Informé de ce fait en 2009, la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes a agi en sa faveur, en faisant graver son nom sur la plaque commémorative de la mairie. Bien qu'affirmant qu'« ils n'étaient pas des lâches », sollicités à maintes reprises, les plus hautes autorités se sont, hélas, toujours refusées à les réhabiliter. Aujourd'hui, nous vous informons que les descendants de fusillés se sont regroupés et ont lancé un appel à la République pour la réhabilitation de leur aïeul et aussi de leur famille. Soutenue par les descendants des fusillés pour l'exemple, la décision a été prise d'ériger un monument, l'AEMHFE a été créé et est chargée de s'occuper de cette opération jusqu'à l'installation du monument. Il sera à Chauny dans l'Aisne, sur la ligne de front. Ce monument en pierre haut de 4 mètres, sera pour les futures générations, le symbole de leur réhabilitation par le peuple français, par les citoyens, puisque c'est une souscription publique nationale qui en aura permis la réalisation. »

Le coût total de ce projet est de 92 000 €, la souscription nationale de la Libre Pensée a abouti à ce jour à une collecte d'un peu plus de 40 000 €, l'installation du monument si elle se confirme bien interviendrait vers le 11 novembre 2018 pour le centenaire de l'Armistice ou au printemps 2019.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se positionner sur cette demande de subvention.

7^{ème} OBJET : CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que suite au recrutement par voie de mutation de M LEONARD Yohann, il convient de créer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à partir du 1^{er} juillet 2018 correspondant à son grade actuel.

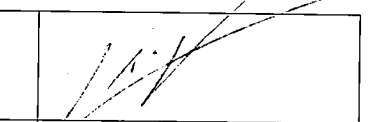
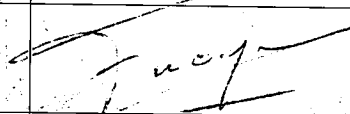
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à créer le poste présenté ci-dessus.

8^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Point PLUi** : Suite à une réunion du PLUi courant mai concernant la répartition des futures constructions sur la commune, Monsieur le Maire souhaite rencontrer M Roissé du service urbanisme du Pays du Mans.
- **Prévoir le futur emplacement du buste d'Hélène Bertaux** : Cette création de M Grigor Nahabetian est en cours de réalisation, le Comité Mains d'Art a acheté le matériau. Il conviendra de délibérer en prochain conseil municipal sur l'emplacement de cette œuvre.
- **DRAC** : la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nantes a informé la commune de St-Michel-de-Chavaignes de l'examen du dossier du monument funéraire d'Hélène Bertaux devant la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, section « protection et valorisation du patrimoine immobilier » le 7 juin 2018.
- **Demande utilisation salle Hélène Bertaux pour cours de yoga** : Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme Lagneau professeure de yoga a sollicité pour la 2nde fois la commune car elle est à la recherche d'une salle communale pour pratiquer ses cours de yoga à partir de septembre 2018 jusqu'à juin 2019, le mercredi de 9h à 10h pour les personnes âgées, de 17h à 18h pour les enfants et 18h30-19h45 et 20h-21h15 pour 2 cours d'adultes hors vacances scolaires et jours fériés. Mme Lagneau demande si la commune de St-Michel-de-Chavaignes peut répondre à sa demande, et, quelles en seraient les modalités de mise à disposition. Mme Lagneau pratique ses cours à son compte personnel, il conviendra d'étudier sa demande lors du prochain conseil municipal.
- **Point travaux enfouissement des réseaux route de Thorigné et rue des Fleurs** : M Bruno Delahaye de la Sté Inéo commencera l'étude de terrain la semaine prochaine, 8 rendez-vous avec les riverains sont fixés et le géomètre effectuera des relevés topographiques des parties privées et aura besoin d'accéder à chaque maison.
- **Information recensement de la population 2019** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le recensement des habitants et des logements de la commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. Avant le 30 juin 2018, il conviendra de désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Le coordonnateur communal devra ensuite être nommé par arrêté municipal au plus tard le 30 septembre 2018.
- **Esat de Pescheray** : Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la signature de la convention avec ESAT de Pescheray, l'établissement a mis à disposition de la commune en alternance Mme Lydia Chaudun et M Kévin Perré afin de soutenir M Delmotte au niveau des travaux en espaces verts.
- **Jeux d'enfants pour l'aire de jeux au terrain de loisirs** : Cyrille Pelletier, conseillère municipale, a repéré quelques propositions de jeux pour enfants : Tyrolienne, balançoire caoutchouc basic + chaînes inox, balançoire bébé en caoutchouc. Il conviendra de délibérer sur ce point lors du prochain conseil municipal.
- **Marche gourmande** : samedi 16 juin 2018 organisée par le comité des fêtes de St-Michel.
- **Kermesse de l'école** : vendredi 22 juin 2018.
- **Comité Mains d'art** : marché d'art et des métiers d'art les 7 et 8 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER Secrétaire de séance	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Pierrette BUNEL
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETTIER	